

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 4^e jour d'avril deux mille onze**, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Monsieur Jean-Guy Cadieux,
Monsieur Pierre La Salle, (arrivée à 19 h 03)
Monsieur François Leblanc,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Lise Desrosiers, conseillère, et monsieur Jean-Luc Leblanc, conseiller, étant absents.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Prière.

Résolution n° 110-2011

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 111-2011

Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 7 mars 2011 soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 112-2011

Approbation des comptes

Comptes payés

Excavation Thériault inc., contrat déneigement mars.	51 046,22 \$	10253
Université Laval, formation Odile.	290,00	10254
Université Laval, formation Odile. Annulé.	-290,00	10254
La Société en commandite Gaz Métro, gaz naturel, centre adm.	1 103,76	10255
Autobus Gaudreault inc., loc. autobus Valcartier.	1 651,91	10256
Autobus JBL inc., Loc. autobus Ski Val St-Côme.	398,73	10257
BFI-Usine de triage Lachenaie Ltée, Cueillette des boues usine.	1 015,33	10258
Collège Esther-Blondin, semaine de relâche.	170,00	10259
Hydro Québec.	2 042,29	10260
Le Réseau Mobilité Plus, Loc. téléav. incendie.	334,66	10261
Ministre du Revenu du Québec, remises prov. février 2011.	11 241,06	10262
Parascool, activités sportives, semaine de relâche.	300,00	10263
Receveur Général du Canada, remises féd. février 2011.	599,86	10264
Receveur Général du Canada, remises féd. taux réduit février 2011.	3 750,47	10265
Société de l'Assurance, immatriculation véhicules voirie et incendie.	4 277,35	10266
Société canadienne des Postes, Jacobin de février 2011.	247,85	10267
EBI Environnement Inc., loc. conteneur usine, garage, CCVC.	429,69	10268
Station touristique Val St-Côme inc., sortie semaine de relâche.	905,00	10269
Télécommunications XITTEL inc., internet usine.	79,69	10270
Village Vacances Valcartier inc., sortie semaine de relâche.	920,23	10271
École de ski et planche à neige, billets ski, 26 février 2011.	19,00	10272
Bruneau Électrique, Cert. de paiement no 2, terrain de soccer.	46 987,01	10273
Bijouterie Rubis, montre Christian, 30 ans service pompier.	152,66	10274
Bell Canada.	338,82	10275
Commission administrative Des., fonds de pension conseil, fév. 2011.	760,13	10276

Fiducie Desjardins inc., fonds de pension employés, février 2011.	3 273,54	10277
Hydro Québec.	1 777,90	10278
EBI Environnement inc., contrats ordures.	12 841,26	10279
	146 664,42 \$	

Dépenses approuvées à la réunion du 7 mars 2011

Handami, contribution 2011.	100,00 \$	10280
Festival Acadien de la Nouvelle-Acadie, appui financier 2011.	750,00	10281
Groupe Entraide et Amitié de St-Jacques, contribution 2011.	250,00	10282
Association québécoise d'urbanisme, formation P. Beaulieu, J. L. Leblanc.	330,38	10283
Conseil de développement, adhésion 2011.	100,00	10284
Municipalité de la Paroisse de St-Alexis, tournoi de quilles MRC.	210,00	10285
Total :	1 740,38 \$	

Comptes à payer

Bibliothèques publiques du Q.,	Cotisation annuelle de base.	337,85 \$	10286
Bureau en Gros,	Fournitures de bureau.	223,23	10287
Imprimerie Fortier enr.,	Le Jacobin, mars 2011.	1 765,78	10288
Médias transcontinental,	Avis camion, règlement.	849,31	10289
Teko inc.,	Vérif. fournaises caserne, garage.	1 061,21	10290
Association des directeurs,	Congrès annuel 2011, Josée.	512,66	10291
Alimentation Stéphane F.,	Eau, liqueurs, café, lait.	47,65	10292
Aquatech,	Garde inst., service tech., travaux divers.	2 137,17	10293
Atera Enviro,	Produit pour analyse chlore.	56,26	10294
BFI-Usine de triage Lachenaie,	Cueillette des boues.	1 002,80	10295
Boivin et Gauvin,	Ent. véhicules incendie.	338,64	10296
La Coop Profid'Or,	Huile à chauffage, CCVC.	3 015,20	10297
Chemsearch,	Abrasifs, centra adm.	135,57	10298
Centre de location Dupuis,	Location d'outils divers.	263,01	10299
Centre de recyclage Montcalm,	Banquette pour GMC voirie.	227,85	10300
Centre régional de Service,	Repêchage de notices.	351,69	10301
Culture Lanaudière,	Cotisation 2011.	100,00	10302
DCA Comptable Agréé inc.,	Vérif. diverses année 2010.	21 076,13	10303
Les Excavations Gareau,	Déneigement centrale, puits.	2 691,50	10304
Fondation Rues principales,	Honoraires fév. 2011.	1 864,23	10305
Garage A. Brouillette enr.,	Essence véhicules incendie.	125,00	10306
Inoprom,	Divers, club du rat Biboche.	71,09	10307
Service équip. sécurité,	Recharge app. respiratoire.	135,57	10308
Leroux, Beaudoin, Hurens et as.,	Taxes d'accises, plan, dossiers divers.	17 134,33	10309
L'Inspecteur canin inc.,	Contrôle canin.	102,53	10310
Logiciels Sport-Plus inc.,	Logiciel sport-Plus.	3 702,56	10311
Librairie René Martin,	Crédit et achat de livres.	2 039,78	10312
Manon Perro enr,	Botte de sécurité, gant, pantalon, etc.	458,47	10313
Martin – Produits de bureau,	Fournitures de bureau.	41,47	10314
M.R. Électricité inc.,	Vérif. chambre débitmètre puits.	128,17	10315
Marcel Venne inc.,	Compteur d'heure, problèmes.	1 405,74	10316
Cabane à sucre,	Conférence de presse, subv. CCVC.	207,34	10317
Centre de rénovation Coderre,	Articles quincaillerie.	2 059,13	10318
Oxygène Millénair inc.,	Loc. bouteille oxygène.	216,46	10319
Produits chimiques Sany,	Produits de nettoyage CCVC.	47,02	10320
L'Expert Dépanneur,	Essence véhicules voirie, incendie.	549,16	10321
Les Publications du Québec,	Normes ouvrages routiers.	16,63	10322
Reliures Caron & Létourneau,	Reliure de livres.	839,12	10323
Santinel,	Cours secourisme 1, travailleur absent.	110,51	10324
Serv. documentaires,	Repêchage notices.	12,52	10325
SEAO-Constructo,	Appel d'offres camion incendie.	56,96	10326
Serge Daigle Électricien,	Entretien lumières de rue, sentinelle	624,11	10327
Sintra inc.,	Pierre, asphalte pour nids de poule.	2 471,21	10328
Suspension Mireault,	Établi nouveau garage.	2 719,39	10329
Solution IP,	Mise à jour, vérif. problèmes serveur.	273,38	10330
Spécialités commerciales,	Nappes bleu, centre administratif.	72,80	10331
Wolseley Canada inc.,	Selette pour fuite.	141,13	10332

Xérox Canada Ltée,	Papier, agrafes, cartouches.	1 569,86	10333
Total :		75 389,18 \$	

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les listes des comptes déposés soient acceptées.

(Crédits budgétaires disponibles en vertu des listes de comptes citées précédemment)

Finances au 4 avril 2011

Fonds d'administration :

- Au folio 5959 à la Caisse Desjardins
de la Nouvelle-Acadie

En placement :

0,00 \$

- Au compte courant :

541 682,40 \$

ADMINISTRATION

CORRESPONDANCE

Résolution n° 113-2011

Forum Jeunesse Lanaudière

Gala Florilège

ATTENDU QU'une demande de contribution est reçue pour la tenue du Gala Florilège 2011 qui sera tenu le 3 juin prochain au Centre Saint-Jean Bosco à Saint-Charles-Borromée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une aide financière de 100 \$ soit accordée et versée en vue de soutenir la tenue de leur gala.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Correspondance

Monument commémoratif des Acadiens

Dossier à suivre à une séance ultérieure.

MMQ

No dossier : 110461

Date : 13 mars 2011

Réf. Nid de poule

Correspondance

Réception d'une correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec informant que suite à l'étude du dossier concernant une réclamation d'un bris de pneus causé par un nid de poule, la municipalité ne sera pas tenue responsable et qu'elle n'a commis aucune faute.

Résolution n° 114-2011

Crapo

CPVL Centre du Patrimoine vivant

De Lanaudière

Demande de contribution

Demande de contribution pour la tenue du cercle de chant de Saint-Jacques, qui aura lieu le dimanche 10 avril 2011 prochain à la maison du folklore.

Une contribution de 150 \$ est demandée à la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de contribution du comité le Crapo au montant de 150 \$.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Gouvernement du Québec
Ministre de la Culture, des Communications et
de la Condition féminine

Réception d'une correspondance du MCCCCF nous informant d'une aide financière au montant maximal de 398 300 \$ pour la restauration du Centre culturel du Vieux-Collège.

Tourisme Lanaudière
Correspondance

Réception d'une correspondance remerciant la Municipalité de son implication au développement régional.

Camp de jour
Saison estivale 2011

Résolution #2011-03-05 reçue de la Municipalité de Saint-Alexis confirmant le partenariat avec la Municipalité de Saint-Jacques pour la réalisation du camp de jour été 2011, et ce, aux conditions préétablies.

Camp de jour
Saison estivale 2011

Résolution #R.43-2011 reçue de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé confirmant le partenariat avec la Municipalité de Saint-Jacques pour la réalisation du camp de jour été 2011, et ce, aux conditions préétablies.

Résolution n° 115-2011
Alexandre Venne
37 rue Migué
Demande d'achat terrain

ATTENDU QU'une correspondance est reçue à la Municipalité dans laquelle il est demandé la possibilité d'acheter le terrain ou est projeté la rue Munn;

ATTENDU QUE le conseil ne peut répondre positivement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de monsieur Alexandre Venne, du 37 rue Migué, à Saint-Jacques.

Association Québec France
Bulletin d'information

Réception du bulletin de l'association Québec-France, de mars 2011.

Patrimoine Nouvelle-Acadie
Projet planète Héritage

Un projet présenté par le comité Patrimoine Nouvelle-Acadie est déposé au conseil municipal, qui propose de procéder à l'achat de vaisselle réutilisable. Les gens souhaitent que la municipalité se dote de vaisselle qui pourrait être utilisée par tous les organismes de Saint-Jacques.

Le conseil souhaite procéder à l'étude de ce dossier.

Association des Responsables
D'Espaces verts du Québec

Réception d'une correspondance concernant la tenue du 20^e colloque annuel, le jeudi 17 mars 2011 à Drummondville.

Association Québec France
Souper gastronomique

Invitation à participer au souper gastronomique annuel de l'association, le 15 avril prochain.

Sintra inc.
Correspondance

Réception d'une correspondance informant la municipalité qu'il y aura du concassage sur le site du 1070 chemin de la Carrière, et cela, à compter de la mi-mars. Le tout devrait se terminer vers la fin du mois de mai 2011.

Résolution n^o 116-2011
Route 158 - Demande de renouvellement
Permis pour la publicité commerciale
Aire industrielle, Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil acceptent de renouveler pour une période d'un (1) an la permission de s'afficher, donnée à monsieur François Demuy pour les Développements Demel inc., et cela, pour les numéros de permis : 08-8806-009 et 08-8806-010.

Culture Lanaudière
Adhésion 2011-2012

Demande d'adhésion pour l'année 2011-2012 à Culture Lanaudière

Fondation des Samares
Tournoi de Golf

Invitation à participer à la 9^e édition de la classique de golf au profit de la Fondation des Samares, qui sera tenue le 2 juin prochain, au club de golf de Berthier.

Libre à chacun

Résolution n^o 117-2011
Quille Académie
Demande de contribution

ATTENDU QUE Quille Académie s'adresse au conseil dans le but d'obtenir une commandite pour leur activité de Gala Méritas 2011, qui aura lieu le 16 avril prochain;

ATTENDU QUE la demande est d'un montant de 250 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 100 \$ leur soit versé à titre de commandite.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Campagne de financement 2010-2011
Les Petits Mousses

Réception d'une demande de financement concernant les Ateliers éducatifs les Petits Mousses.
Demande refusée.

Les jeux 3e Âge de la MRC Montcalm
Demande de commandite

À revoir à une séance ultérieure.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
Sociale
Prix Hommage Bénévolat-Québec

Réception d'une correspondance pour informer que la candidature proposée par la municipalité de Saint-Jacques concernant le prix Hommage Bénévolat-Québec n'a pas été retenue.

Résolution n° 118-2011
Proclamation de la journée de la Croix-Rouge
Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE Le Conseil de Section Montcalm de la Croix-Rouge demande l'appui du conseil municipal afin de procéder à la levée du drapeau Croix-Rouge afin de proclamer la Journée internationale de la Croix-Rouge qui sera tenue le 8 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la journée du 8 mai 2011 *Journée internationale de la Croix-Rouge* dans notre municipalité.

MAMROT
Délai de prolongement

Lettre reçue du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la prolongation du délai afin d'assurer la concordance du plan et des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Montcalm.

Résolution n° 119-2011
Dossier compteur d'eau
Esther Blondin

Résultat des soumissions reçues pour la fourniture et l'installation d'un compteur d'eau :

Service Prox-Max

9 500,00 \$

Ent. B. Champagne

6 031,01 \$

Plus taxes applicables

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la soumission de M. Bernard Champagne des Entreprises B. Champagne inc. soit acceptée au montant de 6 031,01 (plus taxes), pour procéder à l'installation du compteur d'eau au Collège Esther-Blondin, le tout conformément à la soumission en date du 4 avril 2011 (réf. #S-561).

Résolution n° 120-2011
Édifice de la Mairie
16 rue Maréchal
Mandat Conciergerie

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques a procédé à des demandes de prix sur invitation concernant le volet de la conciergerie pour l'édifice de la Mairie, située au 16 rue Maréchal, à Saint-Jacques;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions tenue le 9 mars 2011, deux (2) soumissionnaires ont répondu à la demande, dont voici les résultats :

Services d'entretien Bruno Otis inc.	25 429,68 \$/an
Entretien ménager S. Venne	12 000,00 \$/an

(plus taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat de la conciergerie soit donné à l'entreprise Sylvain Venne enr., pour une période d'un an, et cela, au coût de 1000 \$ par mois, plus taxes applicables, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

QU'une période de probation de trois mois s'appliquera dès la signature de l'entente qui sera signée entre les parties, et qui débutera le lundi 2 mai 2011;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale, soit autorisée à signer l'entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 121-2011
Amendement de la résolution no 247-2008
Contrat inspecteur canin
Période : 2008 à 2012
Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la résolution no 247-2008 lors de son adoption;

ATTENDU QUE le règlement 3-1998 qui y est mentionné n'était plus en vigueur et a été abrogé par le règlement no 115-2004;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le dernier alinéa de la résolution no 247-2008, relatif à l'application du règlement 115-2004;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'amender la résolution n° 247-2008, afin de permettre à l'Inspecteur canin d'appliquer le règlement #115-2004 de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 122-2011
Modification aux conditions de paiement
Fondation rues Principales
Réf. résolution no. 126-2009

ATTENDU QUE dans la résolution numéro 126-2009, la municipalité avait prévu imposer la dépense du projet Fondation rues Principales au surplus;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit, pour les années 2011 et suivantes, comptabiliser cette portion de dépense à même son budget courant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les sommes pour Fondation Rues Principales soient payées à même le fonds général de la municipalité.

Résolution n° 123-2011

Comité de sélection

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques s'est dotée d'une politique de gestion contractuelle, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011;

ATTENDU QUE selon cette politique, la directrice générale doit former un comité de sélection pour tout appel d'offres relatif à des mandats de services professionnels;

ATTENDU QUE le comité doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le comité de sélection soit formé de mesdames Josée Favreau, Dominique Collin et Line Laporte.

Résolution n° 124-2011

Demande de prix sur invitation

Pour architecte – Volet restauration CCVC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a obtenu une subvention pour la restauration du Centre culturel du Vieux-Collège;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a adopté un règlement pour les travaux de restauration de cet édifice au montant de 688 500 \$;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder par demande de prix sur invitation pour le volet des honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à des demandes de prix sur invitation pour le volet professionnel (Architecte) aux entreprises suivantes :

Affleck et de la Riva Architectes
1450 rue City Councillors bureau 230
Montréal, Québec, H3A 2E6

Au Carre Architecture Design
2940 Lac Brûlé
Chertsey (Québec) J0K 3K0

Architecte Richard L. Gravel inc.
1000, rue Laurette
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0

Pierre Héту Expert-Conseil Inc.
435, boul. Sainte-Anne, suite 203
Joliette (Québec) J6E 5A1

Jean-Pierre Bertrand Architecte
359, rue Calixa-Lavallée
Joliette (Québec) J6E 4K5

QUE les invitations soient acheminées et que les soumissions soient reçues au plus tard **le 26 avril 2011 à 11 h** à la Mairie, et que l'ouverture soit prévue le même jour, au même endroit à 11 h 01.

Mise à jour du rôle d'évaluation du 16 mars 2011

Municipalité de Saint-Jacques

MUNICIPALITÉ ST-JACQUES			
RAPPORT DES MISES À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION			
MISE À JOUR DU 16 MARS 2011		CERTIFICATS NUMÉROS 11-0230-11-0278	
VALEUR DU RÔLE À SON DÉPÔT LE : 10 septembre 2010	289 515 700	28 508 600	318 024 300
Valeur du rôle	IMPOSABLE	NON- IMPOSABLE	TOTAL
AVANT MISE À JOUR	290 114 500	29 004 000	319 118 500
AUGMENTATION	1 184 300		1 184 300
DIMINUTION	17 100		17 100
APRÈS MISE À JOUR	291 281 700	29 004 000	320 285 700

Résolution n° 125-2011

SADC

Étude de l'utilisation des bâtiments

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques a demandé à la SADC de procéder à l'étude des bâtiments ainsi que leur utilisation;

ATTENDU QUE la Société d'aide au développement de la collectivité Achigan-Montcalm dépose au conseil un rapport suite cette l'étude;

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à la nomination d'un comité afin de procéder à l'analyse du rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Claude Mercier et M. Pierre La Salle afin de procéder à l'étude du rapport.

Résolution n° 126-2011

Fêtes gourmandes de Lanaudière

Protocole d'entente 2011-2013

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 2 000,00 \$ soit accepté, et ce annuellement, pour une première étape, soit l'acceptation de l'aide financière en vue de la réalisation de l'événement des Fêtes gourmandes de Lanaudière.

QUE l'entente proposée soit soumise à l'étude pour autorisation prochaine.

Résolution n° 127-2011

Inscription au congrès

L'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Madame Josée Favreau, directrice générale

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Josée Favreau, directrice générale, soit autorisée à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), tenu à Québec, les 8, 9 et 10 juin 2011.

QUE toutes les dépenses inhérentes (hébergement, repas, déplacement) au congrès soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

(Frais d'inscription 450 \$ + taxes)

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 128-2011

Vacances

Service administratif

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques procédera à la fermeture de son service administratif, pour une semaine, pendant la période de vacances estivales, soit du 31 juillet au 6 août 2011, inclusivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la fermeture des bureaux administratifs pour la période mentionnée ci-haut.

Résolution n° 129-2011

Demande de participation des pompiers

Spectacles jacobins

ATTENDU QUE le comité des Spectacles jacobins a déposé une demande pour obtenir la collaboration des pompiers lors des prochains spectacles qui auront lieu :

- Vendredi 19 août, Bardefou
- Samedi 20 août, Maxime Landry
- Samedi 3 décembre, La Volée D'Castors et de temps Antan

ATTENDU QUE la demande est pour la gestion du stationnement à l'église durant les événements;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord en principe avec la demande du comité des Spectacles jacobins, soit de fournir des effectifs lors de ces événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de service des Spectacles jacobins, et que la présente résolution soit transmise à monsieur Christian Marchand, directeur du Service des incendies.

Résolution n° 130-2011

Démission

Mme Julie Simard

Technicienne en comptabilité

Réception en date du 28 mars 2011, d'une lettre de démission de madame Julie Simard, employée comme technicienne en comptabilité à la Municipalité de Saint-Jacques.

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de madame Julie Simard, à titre de technicienne en comptabilité, effective à partir du 31 mars 2011.

Résolution n° 131-2011

Demande d'emploi

Technicienne en comptabilité

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un avis soit envoyé dans le journal L'Action (édition du 10 avril) et affiché sur Internet dans le site Internet Québec municipal afin de débiter le processus en vue du recrutement d'une technicienne en comptabilité;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale soit autorisée à entreprendre le processus en vue du recrutement, et que des recommandations soient transmises au conseil municipal pour suivi.

Résolution n° 132-2011

Carrières et sablières

- ATTENDU QU' au cours de la dernière conférence téléphonique précédent l'audition du dossier mentionné en titre, le représentant de la MRC de Montcalm avait pris l'engagement de transmettre les documents et informations nécessaires à l'audition, au plus tard le 4 mars 2011;
- ATTENDU QUE la Municipalité n'a toujours pas reçu ces documents et informations, lesquels sont essentiels pour permettre une préparation adéquate de l'audition;
- ATTENDU QUE ces délais semblent dus à la situation administrative particulière vécue présentement à la MRC (départ de certains cadres);
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit disposer d'un délai adéquat pour obtenir et analyser les documents et informations réclamés de la MRC, et ce, afin de préparer adéquatement l'audition;
- ATTENDU QU' il est illusoire de procéder à cette audition, dans un mois, alors qu'aucune des informations réclamées n'a encore été produite;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :
1. La Municipalité de Saint-Jacques entérine la décision du maire de réclamer, via les avocats de la municipalité, une remise d'audience auprès de la Commission municipale du Québec;
 2. Demande soit faite à la MRC d'accélérer la transmission des informations et documents requis aux fins d'analyse par la municipalité de Saint-Jacques, et ce, en vue de tenir une audition dès que possible.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 133-2011

Résultat des soumissions

Achat d'un camion autopompe-citerne

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres concernant l'achat d'un camion autopompe-citerne, les soumissions furent reçues et ouvertes le jeudi 10 mars 2011, à 10 h 01 :

- | | |
|------------------------------------|---------------|
| • Équipements d'Incendie Levasseur | 286 823,28 \$ |
| • Maxi Métal inc. | 292 280,28 \$ |
| • Thibault & Associés | 313 179,83 \$ |

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, toutes se sont avérées non conformes aux documents d'appel d'offres, et que le conseil recommande de n'en retenir aucune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rejeter l'ensemble des soumissions pour raison de non-conformité.

Résolution n° 134-2011
Achat d'un camion autopompe-citerne
Publication
Municipalité de Saint-Jacques
Devis descriptif – Formule de soumission

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des soumissions ont été rejetées suite à l'ouverture du jeudi 10 mars 2011, pour des raisons de non-conformité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que des soumissions soient demandées pour l'achat d'un camion autopompe-citerne pour le Service des incendies de la Municipalité de Saint-Jacques;

Les soumissions doivent être reçues cachetées et portant la mention «Achat d'un camion incendie autopompe-citerne de 1500 gallons impériaux» pour le Service des incendies, le ou avant le 26 avril 2011, à 10 h, pour ouverture le même jour à 10 h 01.

Les personnes intéressées pourront obtenir les formules de soumission et les documents faisant état des conditions à respecter ou à connaître en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Le camion devra répondre aux spécifications mentionnées dans le devis descriptif spécialement préparé à cet effet et seules les entreprises ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec seront autorisées à soumissionner sur ce projet.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé payable à l'ordre de la Municipalité de Saint-Jacques, pour un montant minimum de DIX POUR CENT (10 %) du montant total de la soumission;

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Afin de promouvoir la transparence dans l'octroi des contrats municipaux, le présent appel d'offres est assujéti à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Jacques.

QUE des soumissions soient demandées, par l'entremise du Journal L'Action, édition du 10 avril 2011 et par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) via l'Internet.

TRANSPORT ROUTIER

RUE SAINT-JACQUES

Résolution n° 135-2011
V/Factures #F015-89657
#F015-89659
#F015-85656

Honoraires professionnels Dessau – Utilités publiques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté les services de la firme Dessau inc. pour des travaux en lien avec la reconstruction et infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège (RÉF. résolution n° 392-2009);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu les factures :

- # F015-89657 d'un montant de 17 088,75 \$ pour les plans et devis, la surveillance et le contrôle des matériaux;
- # F015-89659 d'un montant de 9 294,46 \$ et #F015-85656 d'un montant de 31 330,05 \$ pour les utilités publiques, sols contaminés et pour l'aménagement de l'intersection de la route 158;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de défrayer ces factures pour les montants décrits précédemment.

(Réf. au règlement sur la réfection de la rue Saint-Jacques et du Collège)

Résolution n° 136-2011

Demande de rencontre - MTO

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une rencontre soit convoquée, en présence de madame Carole Bourque, du ministère des Transports du Québec, afin de procéder à la répartition des frais pour le coût des travaux en lien avec la reconstruction et infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège.

PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).

Passage de motoneiges et VTT

Une rencontre aura lieu afin d'obtenir plus de détails et d'informer les gens concernés que la Municipalité n'autorise pas le droit de passage au Club Motoneige Caravan de Rawdon ainsi qu'au Club Mégaroues Joliette inc.

VOIRIE

Résolution n° 137-2011

Achat de sulfate féérique

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics désire procéder à l'achat de 30 tonnes métriques de sulfate féérique au coût de 151 \$ la tonne métrique donc un montant approximatif de 4 530 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE cette quantité sera l'inventaire nécessaire pour les années 2011 et 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'achat proposé par le directeur des travaux publics, soit l'achat de 30 tonnes métriques de sulfate féérique auprès de la compagnie Kemira, pour un montant approximatif de 4 530 \$ plus taxes.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 138-2011

Achat de Polymère

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la résolution no 090-2011;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics désire procéder à l'achat de 500 kg de polymère au coût de 6,50 \$/kg donc un montant approximatif de 3 250 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE cette quantité sera l'inventaire nécessaire pour les années 2011 et 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'achat proposé par le directeur des travaux publics, soit de procéder à l'achat de 500 kg de polymère auprès de la compagnie Chemco pour un montant approximatif de 3 250 \$ plus taxes.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution no 090-2011.

Résolution n° 139-2011

Embauche 2011

M. Jean-François Roy

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE Monsieur Jean-François Roy sera employé à la municipalité de Saint-Jacques à titre d'employé temporaire au service de la voirie, pour la durée du congé parental de M. Benoit Leblanc;

ATTENDU QUE les conditions d'emploi seront les suivantes :

- Taux horaire à l'embauche : 14,03 \$ / heure
- Début de l'emploi : 11 avril 2011
- Être disponible en cas d'urgence le soir et la fin de semaine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Jean-François Roy soit nommé employé journalier temporaire, et ce, selon les conditions mentionnées précédemment et les clauses décrites à l'intérieur de la politique salariale en vigueur et du guide d'emplois de la Municipalité de Saint-Jacques.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 140-2011

Mandat Aquatech inc.

Compagnonnage eau potable

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les services de la Firme Aquatech inc. soient retenus afin de réaliser le compagnonnage en eau potable pour les employés Benoît Leblanc et Christian Marchand, concernant le programme en qualification d'emploi Québec, avec une rémunération sur une base horaire, soit un taux de 45,63 \$/l'heure et 0,49 \$/km.

Plan d'action – Date butoir : septembre 2012

Attestation de conformité d'installation septique non recue

QU'une lettre soit transmise, pour informer les gens concernés à se conformer à la réglementation, étant donné que la date butoir du plan de mise aux normes des installations sanitaires vient à échéance en septembre 2012.

Résolution n° 141-2011

Projet d'entente MDDEP – Utilisation du piézomètre

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit implanter et opérer un réseau de suivi des niveaux de la nappe souterraine sur l'ensemble de la province; selon un plan d'action adopté en 2006 par le gouvernement du Québec, qui vise à consolider les réseaux de surveillance du climat, des ressources hydriques et des eaux souterraines;

ATTENDU qu'une entente doit être établie à cet effet entre la Municipalité de Saint-Jacques et le MDDEP pour leur permettre d'utiliser officiellement le piézomètre 4 localisé sur un terrain de la municipalité près des puits # 1 et 2;

ATTENDU QU'il n'y aura aucun changement en surface autre que la mise en place d'un poteau à proximité du piézomètre avec une pancarte d'identification, ainsi qu'un couvert muni d'un cadenas qui sera fixé sur le sommet du tubage du piézomètre, le tout fourni par le ministère;

ATTENDU QU'une personne du ministère se rendra sur place avec un ordinateur portable afin de récupérer les données enregistrées;

ATTENDU QUE le MDDEP dégage la Municipalité de toute responsabilité quant aux bris de toute nature que pourraient subir les équipements installés sur la parcelle dont fait l'objet l'entente à intervenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente de collaboration entre le MDDEP et la Municipalité de Saint-Jacques, mais qu'il soit ajouté à l'entente que le tout est approuvé conditionnel à ce que le ministère transmette les informations recueillies par ce plan d'action.

QUE Madame Josée Favreau, directrice générale, soit autorisée à signer l'entente à intervenir entre les parties, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance du règlement #215-2011 et renoncent à sa lecture.

Résolution n° 142-2011

Adoption du règlement #215-2011

RÈGLEMENT NO 215-2011

RÈGLEMENT NUMÉRO 215-2011 CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS JOSEPH-GAUDET ET SES BRANCHES SUR LES LOTS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES.

CONSIDÉRANT QUE la MRC DE MONTCALM (ci-après appelée la «MRC») a pleine et entière juridiction sur les cours d'eau et a les pouvoirs requis, en vertu du Code municipal, pour procéder ou faire procéder à l'exécution de tous les travaux prévus par règlement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC en vertu de l'article 5 du règlement 305, peut autoriser l'émission de facture sur simple résolution;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté et transmis à notre municipalité une résolution décrétant des travaux d'entretien sur le cours d'eau Joseph-Gaudet et ses branches, portant le numéro 106689 dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont terminés, la MRC a facturé à la Municipalité de Saint-Jacques, sous forme de quote-part, les travaux exécutés dans le cours d'eau Joseph-Gaudet et ses branches (**annexe «B»**) au montant de **1 091,70 \$** et que ce montant doit être réparti par la municipalité locale au contribuable intéressé par lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 mars 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 215-2011, concernant les travaux décrétés par la MRC sur le cours d'eau Joseph-Gaudet et ses branches sur les lots dans la municipalité de Saint-Jacques, soit adopté.

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 : **DÉSIGNATION ET ÉTENDUE DES IMMEUBLES ASSUJETTIS AU PRÉSENT RÈGLEMENT**

Le propriétaire des immeubles bénéficiant des travaux décrétés par la résolution # 106689 de la MRC sera assujetti à la taxe spéciale décrétée à l'article 3 du présent règlement, le tout conformément à l'**annexe «B»** du présent règlement.

ARTICLE 3 : **RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX**

La taxe spéciale décrétée en vertu du présent règlement pour payer à la MRC le coût des travaux de nettoyage est répartie au contribuable intéressé et est recouvrable dudit contribuable en la manière prévue au Code municipal pour le recouvrement des taxes municipales.

Il en sera de même des indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres frais contingents pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

Seront et sont par le présent règlement assujettis à la taxe spéciale décrétée en vertu du présent règlement les immeubles ci-après énumérés, avec le nom du contribuable et le numéro officiel de l'immeuble, à savoir :

Annexe B

Entretien du cours d'eau - Liste des propriétaires
Joseph-Gaudet et branches (#9466)

Municipalité de Saint-Jacques				
Lots	Matricule	Propriétaires	%	Coûts (\$)
3 022 944	0290-87-2783	Les Entreprises A. Thibodeau inc.	100,00	1 091,70 \$
Total			100,00	1 091,70 \$

ARTICLE 4: La taxe spéciale imposée en vertu du présent règlement est payable selon les modalités du règlement numéro 45-2000.

ARTICLE 5: Le présent règlement à effet à l'exercice financier 2011 de la municipalité.

ARTICLE 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Mandat LBHA

Rénovation de la centrale d'eau potable

Dossier reporté à une séance ultérieure.

URBANISME

Rapport des permis et certificats

Dépôt du rapport, préparé par Benoît Pelletier, *inspecteur municipal et directeur des travaux publics*, des permis et certificats émis au cours du mois de mars 2011.

Tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Résolution n° 143-2011

Adoption du règlement #214-2011

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le premier projet de règlement numéro 214-2011 a été adopté par le conseil municipal, à la séance du 7 février 2011;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal, tenue le 10 janvier 2011;

ATTENDU QUE le règlement numéro 214-2011 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 214-2011, dont l'original est déposé dans les archives de la Municipalité, soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE la présente résolution soit transmise à la M.R.C. de Montcalm.

Tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Résolution n° 144-2011

Adoption du second projet de règlement #216-2011

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le premier projet de règlement numéro 216-2011 a été adopté par le conseil municipal, à la séance du 7 février 2011;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal, tenue le 7 février 2011;

ATTENDU QUE le second projet de règlement numéro 216-2011 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis public a paru à l'intérieur du bulletin municipal « **Le Jacobin** », édition d'avril 2011, et affiché à chacun des deux endroits désignés par le Conseil (Mairie et l'église) annonçant la date limite pour déposer une demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 216-2011, dont l'original est déposé dans les archives de la Municipalité, soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE la présente résolution soit transmise à la M.R.C. de Montcalm.

Tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Résolution n° 145-2011

Adoption du second projet de règlement #218-2011

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le premier projet de règlement numéro 218-2011 a été adopté par le conseil municipal, à la séance du 7 mars 2011;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal, tenue le 14 février 2011;

ATTENDU QUE le second projet de règlement numéro 218-2011 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis public a paru à l'intérieur du bulletin municipal « **Le Jacobin** », édition d'avril 2011, et affiché à chacun des deux endroits désignés par le Conseil (Mairie et l'église) annonçant la date limite pour déposer une demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 218-2011, dont l'original est déposé dans les archives de la Municipalité, soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE la présente résolution soit transmise à la M.R.C. de Montcalm.

Tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Résolution n° 146-2011

Adoption du second projet de règlement #219-2011

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le premier projet de règlement numéro 219-2011 a été adopté par le conseil municipal, à la séance du 7 mars 2011;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal, tenue le 14 février 2011;

ATTENDU QUE le second projet de règlement numéro 219-2011 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis public a paru à l'intérieur du bulletin municipal « **Le Jacobin** », édition d'avril 2011, et affiché à chacun des deux endroits désignés

par le Conseil (Mairie et l'église) annonçant la date limite pour déposer une demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 219-2011, dont l'original est déposé dans les archives de la Municipalité, soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE la présente résolution soit transmise à la M.R.C. de Montcalm.

Tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Résolution n° 147-2011

Adoption du second projet de règlement #220-2011

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le premier projet de règlement numéro 220-2011 a été adopté par le conseil municipal, à la séance du 7 mars 2011;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal, tenue le 14 février 2011;

ATTENDU QUE le second projet de règlement numéro 220-2011 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis public a paru à l'intérieur du bulletin municipal « **Le Jacobin** », édition d'avril 2011, et affiché à chacun des deux endroits désignés par le Conseil (Mairie et l'église) annonçant la date limite pour déposer une demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 220-2011, dont l'original est déposé dans les archives de la Municipalité, soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE la présente résolution soit transmise à la M.R.C. de Montcalm.

Résolution n° 148-2011

Demande d'appui, CPTAQ

Messieurs Claude et Robert Beaudoin

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE Messieurs Claude & Robert Beaudoin déposent un formulaire de demande d'autorisation de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), dûment complété et signé, au conseil municipal de Saint-Jacques, afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser une partie du lot #4683545 à une autre fin que l'agriculture;

ATTENDU QUE la propriété visée par la demande est située à l'intérieur d'une zone agricole en vertu du règlement de zonage #55-2001 de la Municipalité et du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montcalm;

ATTENDU QU'en vertu des règlements de zonage de la Municipalité et du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montcalm, cet usage est permis à l'intérieur de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Jacques recommande cette demande à la commission du territoire agricole étant donné que celle-ci est conforme au règlement de zonage de la Municipalité, au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montcalm et que cette demande n'ajoutera pas de nouvelles contraintes pour la pratique de l'agriculture sur les lots avoisinants, le tout tel que formulé dans sa demande du 28 février 2011.

Résolution n° 149-2011

Tarification

Terrains, aire industrielle

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger la résolution 384-2005, adoptée le 14 novembre 2005, déterminant le prix de vente des terrains de l'aire industrielle;

ATTENDU QU'il est préférable de ne pas inclure les taxes dans le prix de vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers que le prix de vente des terrains situés dans l'aire industrielle de la Municipalité de Saint-Jacques soit établi à :

- 2,00 \$ le pied carré pour les terrains d'usage commercial
- 2,00 \$ le pied carré pour les terrains d'usage industriel

Plus toutes taxes applicables.

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 384-2005.

Programme particulier d'urbanisme

Règlement #221-2011

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Claude Mercier qu'il présentera, à une rencontre ultérieure, un projet de règlement décrétant un programme particulier d'urbanisme (PPU).

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été dûment remise aux membres du conseil présents lors de la présentation de cet avis de motion.

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 150-2011

Démission de Mme Françoise Racette

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de madame Françoise Racette, au poste d'employée préposée aux prêts à la bibliothèque municipale Marcel-Dugas, qui a dû quitter pour raison de santé.

Résolution n° 151-2011

Embauche de madame Jeanne Contant

Préposé(e) au prêt

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

ATTENDU QUE la directrice générale recommande la candidature de madame Jeanne Contant à titre de préposée au prêt à la Bibliothèque municipale Marcel-Dugas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil municipal entérinent cette recommandation et nomment madame Jeanne Contant préposée au prêt de livres à la Bibliothèque municipale Marcel-Dugas.

QUE la rémunération de madame Contant soit selon l'échelon 2 du guide d'emplois de la Municipalité de Saint-Jacques (11,35 \$/h);

Que les conditions d'emploi soient celles comprises au guide d'emplois;

Que le nombre d'heures travaillées soit d'une moyenne d'environ 7 h semaine.

Utilisation du Service québécois
de traitement documentaire (SQTD)
Mandat pour signature du protocole

Item à revoir à une séance ultérieure.

Compte rendu 2010 – Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

Dépôt d'un compte rendu de l'année 2010, préparé par Sylvie Mercier et Lisette Noury.

Résolution n° 152-2011

Politique d'utilisation du terrain de pétanque

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite instaurer des procédures pour les règles de fonctionnement de l'utilisation du terrain de pétanque;

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Jacques verra à appliquer ces règles par le biais d'un formulaire qui devra être dûment rempli et signé par l'utilisateur âgé de 18 ans et plus, accompagné d'un dépôt de 20 \$ exigé pour le prêt d'une clé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le formulaire soit adopté et joint à la présente résolution en annexe A pour en faire partie intégrante.

Résolution n° 153-2011

Comité Patrimoine Nouvelle-Acadie

Demande de participation

Tenue du Frolic, le 28 mai 2011

ATTENDU QUE monsieur Alain Brisebois, président du comité Patrimoine Nouvelle-Acadie, s'adresse au conseil municipal dans sa correspondance reçue le 8 mars 2011, à l'effet de demander la participation de la Municipalité de Saint-Jacques dans le cadre de la tenue du Frolic et journée de l'environnement, le 28 mai prochain;

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de participer et de soutenir les membres du comité organisateur pour l'évènement du 28 mai prochain, incluant les demandes suivantes :

Disposition et fourniture d'équipements :

- 10 à 12 tables à pique-nique
- 12 grandes tables

QUE la Municipalité de Saint-Jacques accepte de défrayer les coûts de transport pour le compost qui sera distribué le 28 mai prochain à la population de Saint-Jacques, et que l'achat de compost sera une commandite de la compagnie EBI Environnement.

Résolution n° 154-2011

Demande de l'école Saint-Louis-de-France – Marcheton

ATTENDU QUE le comité responsable des levées de fonds de l'école Saint-Louis-de-France organise un Marcheton le 27 mai prochain.

ATTENDU QU'il souhaite la présence d'un camion de pompiers et d'un camion de la Municipalité afin d'assurer la sécurité sur le circuit d'un (1) kilomètre;

ATTENDU QUE le parcours emprunté sera d'une longueur de 1 à 3 kilomètres et que l'activité débutera vers 13 h et se terminera au plus tard à 15 h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de service de cet organisme et que la présente résolution soit transmise à monsieur Christian Marchand, directeur du Service des incendies ainsi qu'à monsieur Benoît Pelletier, directeur des travaux publics et inspecteur municipal.

Rapport Semaine de relâche 2011

Dépôt du bilan des activités de la semaine de relâche 2011, préparé par madame Geneviève Babin, technicienne en loisirs et culture.

Résolution n° 155-2011

Demande de participation

Formation Mme Geneviève Babin

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Geneviève Babin à participer à la 12^e conférence annuelle du loisir municipal, qui se tiendra à Rimouski du 5 au 7 octobre 2011, présenté par l'Association québécoise du loisir municipal.

QUE tous les frais inhérents à cette formation (estimation de 750 \$) seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 156-2011

Politique d'utilisation du terrain de soccer à 11/location

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite instaurer des procédures pour les règles de fonctionnement lors de la location du terrain de soccer à 11 par des équipes compétitives qui souhaiteraient l'utiliser lors de pratiques ou de partie de soccer;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit établir une politique d'utilisation de la surface, et ce, en conservant la priorité aux équipes du Club de soccer de Saint-Jacques;

ATTENDU QU'une tarification est établie de la façon suivante :

- 50 \$/heure par partie ou pratique, plus taxes applicables
- 600 \$ pour la saison, à raison d'une pratique ou d'une partie par semaine, pour une durée de 15 semaines, plus taxes applicables

ATTENDU QUE cette tarification sera assujettie à un contrat de location qui devra être préalablement signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un contrat de location soit préparé à cet effet et joint à la présente résolution en annexe A pour en faire partie intégrante.

Résolution n° 157-2011

Camp de jour 2011

Embauche de la coordonnatrice

Madame Audrey Ricard

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Audrey Ricard soit engagée à titre de monitrice en chef pour voir à la préparation et au suivi du Camp de jour de Saint Jacques, pour l'été 2011, et ce, selon la rémunération et les conditions d'emploi établies à l'intérieur de la politique salariale en vigueur.

- Nombre de semaines : environ 9 semaines; (incluant la période d'inscription et préparation);
- Être disponible le 24 juin 2011 en après-midi, pour effectuer de l'animation lors de la Fête nationale du Québec;
- Début du camp de jour : le 27 juin 2011;
- Fin du camp de jour : le 12 août 2011.

Résolution n° 158-2011

Embauche d'une animatrice

Madame Alexandra Roy

Camp de jour 2011

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Alexandra Roy soit engagée comme animatrice au camp de jour, et que la rémunération et les conditions d'emploi soient celles établies à l'intérieur de la politique salariale en vigueur.

- Nombre de semaines : environ 9 semaines (incluant la période d'inscription et préparation);
- Être disponible le 24 juin 2011 en après-midi, pour effectuer de l'animation lors de la Fête nationale du Québec;
- Début du camp de jour : le 27 juin 2011;
- Fin du camp de jour : le 12 août 2011.

Résolution n° 159-2011

Embauche d'une animatrice

Madame Laurianne Landry Duval

Camp de jour 2011

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Laurianne Landry Duval soit engagée comme animatrice au camp de jour, et que la rémunération et les conditions d'emploi soient celles établies à l'intérieur de la politique salariale en vigueur.

- Nombre de semaines : environ 9 semaines (incluant la période d'inscription et préparation);
- Être disponible le 24 juin 2011 en après-midi, pour effectuer de l'animation lors de la Fête nationale du Québec;
- Début du camp de jour : le 27 juin 2011;
- Fin du camp de jour : le 12 août 2011.

Résolution n° 160-2011
Embauche d'une animatrice
Madame Rosie Talbot
Camp de jour 2011
Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Rosie Talbot soit engagée comme animatrice au camp de jour, et que la rémunération et les conditions d'emploi soient celles établies à l'intérieur de la politique salariale en vigueur.

- Nombre de semaines : environ 9 semaines (incluant la période d'inscription et préparation);
- Être disponible le 24 juin 2011 en après-midi, pour effectuer de l'animation lors de la Fête nationale du Québec;
- Début du camp de jour : le 27 juin 2011;
- Fin du camp de jour : le 11 août 2011.

Résolution n° 161-2011
Embauche d'une animatrice
Madame Anne-Julie Léveillé
Camp de jour 2011
Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Anne-Julie Léveillé soit engagée comme animatrice au camp de jour, et que la rémunération et les conditions d'emploi soient celles établies à l'intérieur de la politique salariale en vigueur.

- Nombre de semaines : environ 9 semaines (incluant la période d'inscription et préparation);
- Être disponible le 24 juin 2011 en après-midi, pour effectuer de l'animation lors de la Fête nationale du Québec;
- Début du camp de jour : le 27 juin 2011;
- Fin du camp de jour : le 12 août 2011.

Résolution n° 162-2011
Désignation d'un mandataire
Programme d'aide au développement des collections des bibliothèques

ATTENDU QUE conformément au programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, toute bibliothèque admissible doit fournir au ministère, son rapport financier, pour le dernier exercice financier terminé. De plus, ce rapport doit être signé par l'autorité compétente de la municipalité et contresigné par la responsable de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande d'aide financière soit présentée au ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre du programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale, soit désignée à titre de mandataire, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Fête nationale 2011
Demande d'aide financière
Municipalité de Saint-Jacques

Item à revoir à une séance ultérieure.

Résolution n° 163-2011
Appui à la SNQ
Fête nationale 2011
Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Josée Favreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Jacques, pour le Comité organisateur, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec de 2011.

Résolution no 164-2011
Renouvellement de la charte des loisirs
Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Cadieux soit autorisé à signer la Charte des Loisirs, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

VARIA

Qu'une rencontre soit prévue avec madame Francine Thériault concernant le dossier de la Résidence Nouvelle-Acadie.

PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)

Résolution n° 165-2011
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée à 20 h 30.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre Beaulieu
Maire